

(Container)



Tordon™ 202C

Herbicide liquide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

- Pour la suppression sélective de la renouée liseron, du sarrasin de Tartarie, de la renouée scabre, de la soude roulante, du chardon des champs (parties épiées), du laitron des champs (parties épiées), de l'amarante à racine rouge, du chénopode blanc, de la lampourde glouteron, de la moutarde des champs et des semis de printemps du tabouret des champs et des pissenlits et autres mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé et d'orge des Provinces des Prairies, y compris la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique
- Pour la suppression du trèfle alsike dans les cultures de fléole des prés et de brome pour production de semences dans les Provinces des Prairies, y compris la région de de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Piclorame 12 g/L
2,4-D 200 g a.e./L
(tous les deux présents en tant que sels de triisopropanolamine)

N° D'HOMOLOGATION 14167 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT **POISON**

IRRITE LES YEUX

CONTENU NET: 8 L

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX

NOCIF SI INGÉRÉ

PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU

NE PAS METTRE DANS LES YEUX

ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

ÉVITER DE RESPIRER LES BRUINES DE PULVÉRISATION

ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les manipulateurs (préposés au mélange, au chargement et à l'application) munis d'équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité durant les opérations de pulvérisation.

Pour connaître le délai de sécurité propre à chaque culture, voir le **MODE D'EMPLOI**.

Des systèmes de mélange et de chargement fermés sont requis.

- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des souliers et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.
- Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des souliers. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé.

Application au moyen d'un pulvérisateur à rampe

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'une cabine fermée en cas de manipulation de plus de 850 L par jour.

PRÉCAUTIONS À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

- Chaque jour, porter des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres. Mettre aux rebuts les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été fortement contaminés par celui-ci.

- Après l'emploi de ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément sans tarder. Bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction de lavage pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle.
- À la fin de la période de travail, enlever tous les vêtements et se laver sous la douche avec de l'eau et du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Le 2,4-D peut causer une grave irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Le piclorame est persistant et peut donc s'accumuler. Il est recommandé d'éviter d'utiliser tout produit qui contient du piclorame dans des secteurs où il a été utilisé la saison précédente.
- Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées.
- Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.
- Ne pas asperger sur les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT

- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies .
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer l'herbicide liquide Tordon 202C à proximité de la nourriture humaine ou animale, d'engrais, de semences, d'insecticides, de fongicides ou d'autres pesticides. Le protéger du gel. S'il gèle, le chauffer et bien le mélanger avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Tordon™ 202C

Herbicide liquide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

- Pour la suppression sélective de la renouée liseron, du sarrasin de Tartarie, de la renouée scabre, de la soude roulante, du chardon des champs (parties épiées), du laitron des champs (parties épiées), de l'amarante à racine rouge, du chénopode blanc, de la lampourde glouteron, de la moutarde des champs et des semis de printemps du tabouret des champs et des pissenlits et autres mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé et d'orge des Provinces des Prairies, y compris la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique
- Pour la suppression du trèfle alsike dans les cultures de fléole des prés et de brome pour production de semences dans les Provinces des Prairies, y compris la région de de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Piclorame 12 g/L
2,4-D 200 g a.e./L
(tous les deux présents en tant que sels de triisopropanolamine)

N° D'HOMOLOGATION 14167 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT **POISON**

IRRITE LES YEUX

CONTENU NET: 8 L, 115 L

Corteva Agriscience Canada Company 2450, 215 – 2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX

NOCIF SI INGÉRÉ

PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU

NE PAS METTRE DANS LES YEUX

ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

ÉVITER DE RESPIRER LES BRUINES DE PULVÉRISATION

ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les manipulateurs (préposés au mélange, au chargement et à l'application) munis d'équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité durant les opérations de pulvérisation.

Pour connaître le délai de sécurité propre à chaque culture, voir le **MODE D'EMPLOI**.

Des systèmes de mélange et de chargement fermés sont requis.

- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des souliers et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.
- Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des souliers. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé.

Application au moyen d'un pulvérisateur à rampe

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'une cabine fermée en cas de manipulation de plus de 850 L par jour.

PRÉCAUTIONS À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

- Chaque jour, porter des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres. Mettre aux rebuts les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été fortement contaminés par celui-ci.

- Après l'emploi de ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément sans tarder. Bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction de lavage pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle.
- À la fin de la période de travail, enlever tous les vêtements et se laver sous la douche avec de l'eau et du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Le 2,4-D peut causer une grave irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Le piclorame est persistant et peut donc s'accumuler. Il est recommandé d'éviter d'utiliser tout produit qui contient du piclorame dans des secteurs où il a été utilisé la saison précédente.
- Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées.
- Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.
- Ne pas asperger sur les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT

- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies .
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer l'herbicide liquide Tordon 202C à proximité de la nourriture humaine ou animale, d'engrais, de semences, d'insecticides, de fongicides ou d'autres pesticides. Le protéger du gel. S'il gèle, le chauffer et bien le mélanger avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

MÉLANGE

SYSTÈME DE TRANSFERT : Contenants de plus de 20 litres : Utiliser un système de transfert qui ne verse pas le produit à découvert lorsque le concentré liquide est transféré du contenant au réservoir du pulvérisateur.

INFORMATION GÉNÉRALE

Pour le blé de printemps et l'orge sans contre-ensemencement de légumineuses dans les Provinces des Prairies, y compris la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique : L'herbicide Tordon 202C doit être dilué dans l'eau et appliqué par pulvérisateur à rampe sur le blé et l'orge au stade de 3 à 5 feuilles. Un traitement après ce stade peut entraîner des dommages aux cultures, particulièrement au blé. Plus une culture est avancée et plus les conditions de croissance sont défavorables, plus il y a risque de dommages.

L'herbicide Tordon 202C supprime nombre de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les suivantes :

Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>
Sarrasin de Tartarie	<i>Fagopyrum tataricum</i>
Chardon des champs (parties épigées)	<i>Cirsium arvense</i>
Laiteron des champs (parties épigées)	<i>Sonchus arvensis</i>
Renouée scabre	<i>Polygonum scabrum</i>
Moutarde des champs	<i>Brassica kaber</i>
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>
Soude roulante (2-4 feuilles)	<i>Salsola kali</i>
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>
Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>
Tabouret des champs (semis de printemps)	<i>Thlaspi arvense</i>
Pissenlits (semis de printemps)	<i>Taraxacum officinale</i>

Appliquer entre 100 et 200 L/ha (10-20 gal/acre) de solution pulvérisable à des pressions de 200 à 275 kPa (30-40 PSI) afin d'assurer une couverture uniforme. Se servir d'un pulvérisateur à rampe seulement. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en croissance active. Maximum d'une application par année.

NOTE : Il est possible que les mauvaises herbes ne meurent pas immédiatement suite au traitement. Leur croissance ralentira puis cessera. Par conséquent, elles n'entreront pas en compétition avec la culture en croissance ni nuiront-elles à la récolte.

Taux d'application

Pour supprimer les mauvaises herbes dans les cultures de blé et d'orge, appliquer l'herbicide Tordon 202C à raison de 2,0 L/ha.

Pour des résultats optimaux, traiter lorsque :

- (a) les semis de mauvaises herbes sont au stade 2 à 4 feuilles, et
- (b) les mauvaises herbes sont en croissance active. Si elles sont plus larges ou si elles ne sont pas en croissance active, la suppression peut être diminuée.

Pour supprimer le trèfle alsike dans les cultures de fléole des prés et de brome pour production de semences dans les Provinces des Prairies, y compris la région de Peace River en Colombie-Britannique : Appliquer l'herbicide liquide Tordon 202C à raison de 2,0 L/ha dans 100 à 200 L/ha de solution pulvérisable totale. N'effectuer qu'une application par saison de croissance. L'application de l'herbicide liquide Tordon 202C doit être faite avant la phase d'épiage de la culture. Ne pas appliquer le Tordon 202C après le 1^{er} août de l'année d'implantation. Les traitements effectués après cette date peuvent entraîner une baisse du rendement des semences dans l'année qui suit.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Délai à respecter avant la récolte/pâturage

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 14 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 14 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Ne pas effectuer plus d'une application par année.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Délai de sécurité avant réentrée

- Usage agricole : Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.
- Graminées cultivées pour semences — 2 jours.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Préparation de la bouillie de pulvérisation

Pour ne préparer la bouillie qu'avec de l'eau, ajouter à peu près la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation puis, tout en agitant, la quantité totale recommandée d'herbicide liquide Tordon 202C. Finalement, sans cesser d'agiter, ajouter le reste d'eau.

ROTATION DE CULTURE

Les champs ayant été traités à l'herbicide liquide Tordon 202C peuvent être ensemencés en colza (y compris canola), en moutarde, en lin, en blé, en avoine, en orge, ou aménagés en jachère d'été. Ces cultures tolèrent les résidus de piclorame restant dans le sol.

CULTURES SPÉCIALES/AUTRES CULTURES -- RESTRICTIONS

Les petites quantités de piclorame, un des ingrédients actifs de l'herbicide liquide Tordon 202C, demeurées dans le sol, peuvent endommager certaines cultures à feuilles larges à conserver. La vitesse de décomposition du piclorame varie selon les matières organiques présentes dans le sol, l'humidité du sol, son pH et sa texture. Par conséquent, les champs traités auparavant à l'herbicide liquide Tordon 202C ne doivent pas être ensemencés en :

-luzerne et tournesol, jusqu'à au moins la troisième saison de croissance suivant l'année du traitement;

-haricots, lentilles, pois, ou pommes de terre, jusqu'à au moins la cinquième saison de croissance suivant l'année du traitement.

(Voir « Précautions sur le plan de l'application » et « Sols » ci-dessous.)

Les producteurs de cultures spéciales devraient consulter un représentant agricole de Corteva Agriscience Canada (téléphone : 1-800-667-3852) afin d'obtenir les renseignements les plus récents au sujet de l'ensemencement de cultures spéciales et de déterminer la sensibilité des cultures non indiquées ci-dessus.

PRÉCAUTIONS SUR LE PLAN DE L'APPLICATION

Les petites quantités de piclorame et de 2,4-D peuvent endommager certaines plantes à feuilles larges à conserver, entre autres la luzerne, les haricots, les betteraves, les lentilles, les pois, les pommes de terres, les betteraves à sucre, les tournesols, les tomates, d'autres légumes et

grandes cultures, les fleurs, les plantes fruitières, les arbres ornementaux et d'ombrage, si elles sont appliquées sur ces cultures durant leur période de croissance ou de dormance. Éviter une application à proximité de cultures sensibles et ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver pour entrer en contact avec des plantes à conserver. Se servir d'une pression faible (de 200 à 275 kPa) et de grosses gouttelettes pour minimiser la dérive du brouillard de pulvérisation. Éviter une surdose et le chevauchement des largeurs d'application sinon les cultures peuvent subir des dommages. Ne pas traiter les cultures de blé ou d'orge avec contre-ensemencement de légumineuses.

Éviter la contamination des terres non ciblées, des eaux de surface, des eaux souterraines et des fossés d'irrigation. Ne pas utiliser l'herbicide liquide Tordon 202C dans les endroits suivants : eaux dormantes ou mouvantes, les digues ou le fond des fossés d'irrigation, là où les eaux de surface peuvent s'écouler vers des terres labourables adjacentes en voie d'être ensemencées ou déjà ensemencées en cultures sensibles, là où le produit peut atteindre les eaux souterraines ou là où il peut entrer en contact avec des plantes à conserver.

MÉLANGE

Ne pas mélanger l'herbicide liquide Tordon 202C dans le pulvérisateur avec d'autres herbicides ou pesticides.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT

L'équipement de pulvérisation utilisé pour l'application de l'herbicide liquide Tordon 202C ne doit pas servir à l'application d'autres pesticides sur des cultures sensibles au Tordon 202C. Si un tel usage doit être fait, consulter votre représentant agricole de Corteva Agriscience Canada pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement. (Voir les précautions d'utilisation à « Cultures spéciales/autres cultures -- restrictions » ci-dessus).

PÂTURAGE ET FUMIER

On peut nourrir le bétail avec la paille provenant de champs traités à l'herbicide liquide Tordon 202C. Les résidus de piclorame pouvant être présents dans la paille seront évacués par l'animal sans avoir été modifiés. Si la paille sert de litière ou de nourriture, mettre le fumier dans les champs destinés à être ensemencés en céréales, en lin ou en colza, et ne pas ensemenecer en cultures sensibles avant la limite de temps indiquée à « CULTURES SPÉCIALES/AUTRES CULTURES -- RESTRICTIONS ». Ne pas laisser paître les animaux destinés à l'abattoir ni les animaux laitiers dans les 2 semaines suivant l'application. Ne pas utiliser la paille provenant des cultures traitées comme compost ou paillis sur des cultures à feuilles larges sensibles.

SOLS

Le sol traité à l'herbicide liquide Tordon 202C ne doit pas être déplacé à un autre endroit ni utilisé pour faire pousser des plantes à feuilles larges sensibles sans qu'un bio-essai de sensibilité adéquat n'ait été effectué pour détecter la présence de piclorame. Pour des détails à ce sujet, contacter Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES

Les plans d'eau saisonniers nécessitent des zones tampons s'ils contiennent de l'eau au moment de l'application. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas sur une base annuelle ne nécessitent pas de zones tampons.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :	
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	Blé et orge, fléole des prés et brome (cultivés pour production de semences seulement)	1	5

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30%.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance au Tordon 202C, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au Tordon 202C et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Tordon 202C ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

2020-4213
2021-01-04